



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 25 MAI 2020

N°2020-17

Le vingt-cinq mai deux mille vingt à dix huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Oyré se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée le 19 mai 2020, par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BOUCHERON, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Géry WIBAUX, le plus âgé des membres du conseil.

Mme Jeannine PASCAULT a été élu (e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Tenue de la séance à huis clos

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, M. Géry WIBAUX explique que compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée ; il propose donc la tenue de la séance à huis clos.

Suite à un vote à main levées, le conseil a accepté à la majorité absolue la tenue de la séance à huis clos.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 26 mai 2020



Le Maire,

Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20200526-D2020_17-DE
Regu le 27/05/2020